

associations industrielles et commerciales, ainsi qu'auprès des provinces.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a coordonné, à Genève, la participation du Canada aux 15 différents groupes de négociation, ce qui a permis de soumettre des propositions de premier plan concernant les points suivants : l'accès aux marchés, les normes relatives à la propriété intellectuelle liées au commerce et leur mise en application, l'agriculture, les règles du GATT relatives à la balance des paiements, le code antidumping du GATT, les textiles et les vêtements, les obstacles techniques au commerce, le règlement des différends et la nouvelle organisation mondiale du commerce. Toujours dans le cadre des NCM, le Bureau a également travaillé à la mise en place de mécanismes complexes de consultation et de négociation bilatérales et multilatérales dans de nombreuses capitales, dont Washington, Bruxelles, Tokyo, New Delhi, Manille, Bangkok, Djakarta et Mexico, tant au niveau des hauts fonctionnaires que des ministres.

En 1990, le Canada et d'autres participants aux NCM vont s'interroger sur l'orientation à donner à la réforme du commerce agricole, de même que sur l'importance et la portée que

pourrait prendre la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires à l'échelle mondiale; sur l'équité et l'efficacité des nouvelles règles du GATT en matière de pratiques commerciales loyales et déloyales, de même que sur les mécanismes de règlement des différends; sur le contenu et la mise en œuvre d'un nouveau système sectoriel du type du GATT qui s'appliquerait aux échanges de services; et sur la possibilité d'étendre le système du GATT aux questions liées au commerce relatives à la propriété intellectuelle et aux investissements.

Agriculture

Dans le cadre de l'Uruguay Round, le Ministère a activement défendu les objectifs du Canada en matière d'agriculture, tant lors les réunions officielles des groupes de travail des NCM qu'au sein d'autres comités multilatéraux.

Ces objectifs sont :

- la réduction substantielle des subventions nationales qui ont des effets de distorsion sur les échanges et l'élimination des subventions à l'exportation;**
- la libéralisation de l'accès aux marchés;**
- l'établissement de règles commerciales détaillées portant sur l'agriculture,**